

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DEL-2026-049

Séance du 19 mai 2026

Nombre

Conseillers en exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	1

Date de convocation
11/05/2026

Date d'affichage
11/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Étaient présents : Monsieur ANASTASY William, Monsieur AZNAR Didier, Monsieur COLOMBELLE Frédéric, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur HENRY Claude, Madame LAFFUITTE Camille, Madame MAHEO Stéphanie, Monsieur MARTINEZ Thierry, Madame MAURIN Manon, Monsieur MISSOUR Gérald, Madame POREAU Sylvie

Procurations : Madame BARBIN Tanya à Monsieur ANASTASY William

Absents excusés : Madame AGUILAR Catherine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le Décret n° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'articles 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération n° DEL-2026-048 du 19 mai 2026 concernant la création d'un emploi permanent à temps non complet,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suspension ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la création du poste suivant :

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17h50) à compter du 1^{er} juin 2026

- **DE MODIFIER**, en conséquence, le tableau des effectifs annexé, à compter du 1^{er} juin 2026

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter un agent par voie statutaire, ou à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents,

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Secrétaire,
Didier AZNAR**



**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

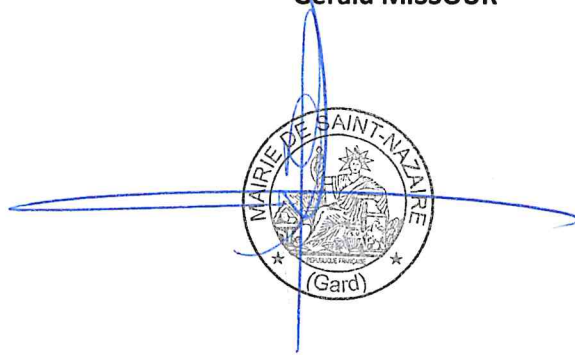


TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUIN 2026

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
CADRE EMPLOI FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	35h00	1	0	Secrétaire générale de Mairie
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35h00	1	1	Secrétaire générale de Mairie
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	17H50	1	1 (à compter du 1er juin 2026)	Agent de gestion administrative
Adjoint Administratif Principal 2eme Classe	C	31H00	1	1	Agent de gestion administrative
Adjoint Administratif	C	24H00	1	0	Agent de gestion administratif polyvalent
CADRE EMPLOI FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE)					
Agent de maîtrise principal	C	35h00	1	1	Responsable des services techniques
Adjoint technique	C	35h00	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint technique	C	35h00	1	1	Agent technique polyvalent
Adjoint technique (<i>en disponibilité pour convenances personnelles</i>)	C	35h00	1	0	Agent technique polyvalent
CADRE EMPLOI FILIERE TECHNIQUE (SERVICE SCOLAIRE)					
Adjoint technique principal 1ere classe	C	30h20	1	1	Agent périscolaire polyvalent
Adjoint technique principal de 2ième classe	C	28h53	1	1	Agent périscolaire polyvalent
Adjoint technique	C	26h25	1	1	Agent périscolaire polyvalent
CADRE EMPLOI FILIERE TECHNIQUE (SERVICE POLICE MUNICIPALE)					
Brigadier-Chef Principal	C	17h50	1	1	Agent police municipale

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 030-213002884-20260519-DEL_2026_049-DE

AGENTS NON TITULAIRES CONTRAT DE DROIT PRIVE	TYPE DE CONTRAT	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	FONCTIONS
CADRE EMPLOI FILIERE ADMINISTRATIVE					
Adjoint Administratif Territorial	CDI	26H50	1	0	Agent d'accueil de l'APC
CADRE EMPLOI FILIERE TECHNIQUE (SERVICE TECHNIQUE)					
Adjoint technique territorial <i>(remplacement agent en disponibilité)</i>	CDD	35h00	1	1	Responsable des services techniques